

RÉSOLUTION-CADRE TELLE QU'ADOPTÉE

LA VOIX DES **RÉGIONS**
LA FORCE DU QUÉBEC

— CONSEIL GÉNÉRAL —

13, 14 ET 15 MAI 2016 • DRUMMONDVILLE

RÉSOLUTION - CADRE

1. Poursuivre l'affirmation de l'éducation comme priorité nationale en définissant un nombre limité d'objectifs prioritaires à la relance de notre système d'éducation
2. Améliorer la formation et l'exercice des enseignants
3. Augmenter la fréquentation scolaire et l'engagement de l'élève dans son parcours scolaire
4. Améliorer l'accès aux données brutes et l'usage des données probantes afin d'améliorer l'enseignement et l'émulation au sein du système d'enseignement
5. Réaffirmer le rôle des parents comme vecteurs de réussite scolaire en leur offrant le soutien requis
6. Prévenir les difficultés scolaires et favoriser la persévérance scolaire
7. Développer un système éducatif inclusif et attentif aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)
8. Mettre en place une décentralisation réelle des pouvoirs décisionnels et une reddition de comptes efficace

1 • POURSUIVRE L’AFFIRMATION DE L’ÉDUCATION COMME PRIORITÉ NATIONALE EN DÉFINISSANT UN NOMBRE LIMITÉ D’OBJECTIFS PRIORITAIRES À LA RELANCE DE NOTRE SYSTÈME D’ÉDUCATION

Que le gouvernement du Québec fasse de l’éducation une priorité nationale et définisse un nombre limité d’objectifs prioritaires pour le système d’éducation afin de placer la réussite de nos enfants au coeur du système d’éducation en :

1. Mobilisant l’ensemble des acteurs de la société dans le cadre d’un vaste exercice de consultation qui :
 - a. visera à définir une vision claire et un nombre limité d’objectifs prioritaires pour le système d’éducation,
 - b. facilitera l’arrimage entre l’équipe-école, les parents, le milieu de l’économie sociale, les organismes communautaires pertinents, la société civile et les entreprises privées afin que l’ensemble des communautés soient mobilisées autour de leurs établissements scolaires,
 - c. permettra de mettre à jour le plan stratégique en matière d’éducation ;
2. Favorisant une planification à long terme des ressources en fournissant aux organismes scolaires des prévisions financières transparentes pour une période de temps de trois ans, mise à jour chaque année ;
3. Mettant en place des mécanismes de gouvernance favorisant l’élaboration périodique d’une vision claire en éducation et facilitant la stabilité dans l’implantation de cette dernière au fil du temps malgré les aléas de la politique.

2 • AMÉLIORER LA FORMATION ET L'EXERCICE DES ENSEIGNANTS

Que le gouvernement du Québec travaille à améliorer la formation et l'exercice des enseignants en :

1. Travaillant avec les universités au rehaussement des critères d'admission et au perfectionnement des programmes de formation des enseignants pour améliorer la qualité de l'enseignement notamment en ce qui a trait au niveau de l'enseignement de la langue ;
2. Créant pour les enseignants une obligation de formation continue et de mise à jour périodique des compétences linguistiques et des autres compétences jugées opportunes par l'entremise d'une révision du Règlement sur les autorisations d'enseigner encadrant les différentes conditions liées à l'émission et au maintien des autorisations d'enseigner émises par le gouvernement ;
3. Encourageant les établissements scolaires et les commissions scolaires à développer des communautés de bonnes pratiques basées sur les données probantes de la recherche et le savoir expérientiel permettant aux enseignants et au personnel de soutien d'échanger sur les approches pédagogiques efficaces dans leurs milieux ;
4. Mettant sur pied des postes d'enseignants-mentors permettant à des enseignants expérimentés d'avoir des libérations de tâches vouées au soutien des enseignants en début de carrière ;
5. Travaillant à mettre fin à l'ancienneté comme unique facteur déterminant l'ordre d'attribution des choix de classes par les enseignants dans le cadre des négociations de conventions collectives afin d'éviter que les enseignants avec le moins d'expérience se retrouvent avec les groupes à défis élevés et de favoriser l'attribution de la meilleure ressource au bon endroit pour la réussite des élèves ;
6. Étudiant la remise sur pied d'un programme passerelle permettant à un individu qui a des qualifications utiles à l'enseignement, mais qui ne détient pas un diplôme en enseignement, de suivre un programme convenable lui permettant d'obtenir une autorisation d'enseignement menant à un brevet d'enseignement ;
7. Rehaussant l'attractivité et la valorisation de la profession d'enseignant notamment par l'amélioration des conditions de travail et des conditions de rémunération globale des personnes qui sont au début de leur carrière en enseignement.
8. Initier un vaste chantier de réflexion sur la création d'un ordre professionnel pour les enseignants et les professionnels du secteur de l'éducation.
9. Augmenter le taux de réussite des enseignants en stage final en réduisant le fardeau financier de ce stage.

3 • AUGMENTER LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE ET L'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE DANS SON PARCOURS SCOLAIRE

Que le gouvernement du Québec travaille à augmenter la fréquentation scolaire et l'engagement de l'élève dans son parcours scolaire en :

1. Généralisant le déploiement de la maternelle 4 ans le plus rapidement possible, et ce d'ici 2025, sur l'ensemble du territoire et en révisant la progression du cursus scolaire en conséquence ;
2. Augmenter le plus rapidement possible l'âge d'apprentissage obligatoire en contexte académique à 18 ans pour les élèves qui n'ont pas obtenu un diplôme ou d'attestation d'études secondaires ou professionnelles et en adaptant les autres possibilités, notamment au niveau de la formation professionnelle, afin que les élèves moins susceptibles de persévérer dans un cursus d'enseignement régulier puissent avoir accès à des modes alternatifs d'enseignement ;
3. Favorisant l'augmentation significative du nombre d'écoles à vocation particulière et le nombre de programmes à vocation particulière dans les écoles publiques afin de rendre communs et non exceptionnels les cheminements à vocation particulière ;
4. Accroissant l'accès des jeunes aux activités parascolaires, telles les activités physiques, artistiques, culturelles, récréatives et bénévoles en :
 - a. mettant en oeuvre des mesures ciblées permettant aux écoles desservant des clientèles défavorisées d'avoir accès à davantage de ressources pour accéder à des activités parascolaires et à des activités bénévoles,
 - b. modulant en fonction des revenus du ménage la générosité du crédit d'impôt remboursable pour les activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives ;
5. Révisant la façon dont on accompagne les élèves qui manifestent de la douance au sein de notre système scolaire afin d'assurer leur meilleur développement possible.

4 • AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DONNÉES BRUTES ET L'USAGE DES DONNÉES PROBANTES AFIN D'AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉMULATION AU SEIN DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT

Que le gouvernement du Québec travaille à améliorer l'accès aux données brutes et l'usage des données probantes reconnues afin d'améliorer l'enseignement et l'émulation au sein du système d'enseignement en :

1. Travaillant de façon prioritaire avec les acteurs du système d'éducation à :
 - a. assurer une comparabilité de l'ensemble des données recueillies par les différents acteurs des systèmes d'éducation,
 - b. verser un maximum de données recueillies par les différents acteurs du système d'éducation au portail Données Québec une fois que ces dernières auront été anonymisées,
 - c. promouvoir l'usage des bases de données en recherche afin de développer différents indicateurs permettant d'évaluer la performance du système d'éducation et d'améliorer en continu les stratégies d'intervention gouvernementales ;
2. Effectuant une évaluation nuancée de la performance des différents établissements scolaires du Québec qui devrait :
 - a. être élaborée en collaboration avec les acteurs du milieu de l'éducation,
 - b. être pondérée de façon à permettre de bien refléter la diversité des réalités vécues sur le territoire du Québec,
 - c. être disponible sur plateforme web facile d'usage et avec un contenu pouvant être compris aisément par la population et les intervenants du milieu ;
3. Créant un institut national d'excellence en éducation, à l'image de l'institut national d'excellence en santé et services sociaux, qui aura comme mission de :
 - a. promouvoir l'excellence dans l'usage de méthodes pédagogiques basées sur des données probantes,
 - b. faciliter l'implantation d'un mode de gestion davantage axée sur les objectifs et les résultats dans les commissions scolaires et les directions d'établissements scolaires,
 - c. d'outiller les directions d'école et les commissions scolaires dans le développement de leur leadership et d'offrir un service d'accompagnement à ceux qui le désirent,
 - d. faciliter l'implantation des meilleures pratiques pédagogiques sur le terrain.

5 • RÉAFFIRMER LE RÔLE DES PARENTS COMME VECTEURS DE RÉUSSITE SCOLAIRE EN LEUR OFFRANT LE SOUTIEN REQUIS

Que le gouvernement du Québec travaille à soutenir les parents agissant comme vecteurs de réussite scolaire en :

1. Sensibilisant la population québécoise à l'importance du rôle du parent dans le développement de l'enfant notamment en ce qui a trait à la littératie et la numératie en bas âge ;
2. Favorisant la littératie en bas âge en s'assurant que tous les enfants du Québec aient accès gratuitement aux bibliothèques municipales, ainsi qu'à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ;
3. Élaborant une stratégie d'accompagnement et diffusant un guide visant à informer et soutenir les parents ayant des enfants fréquentant le réseau scolaire québécois dans les différentes phases de développement de ces derniers au niveau primaire et secondaire. Ce guide pourrait notamment s'inspirer de la forme du guide Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans qui vise à outiller les parents relativement à la grossesse et la petite enfance et qui a été conçu par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ;
4. Demandant aux commissions scolaires de mettre en place des formations à l'attention des parents accessibles sur une base volontaire et visant à les outiller relativement aux différents aspects de la parentalité liés à l'éducation et aux nouveaux curriculums d'enseignement ;
5. Réduisant le phénomène d'analphabétisme fonctionnel observé à l'âge adulte par l'amélioration de l'accès aux programmes d'alphabétisation des adultes ;
6. Priorisant le soutien aux parents vivant dans des situations précaires ou dans des milieux défavorisés dans la mise en oeuvre des mesures visant à soutenir les parents agissant comme vecteurs de réussite scolaire.

6 • PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES ET FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Que le gouvernement du Québec travaille à prévenir les difficultés scolaires et à favoriser la persévérance scolaire en :

1. Assurant une meilleure coordination et intégration des actions prises pour atteindre l'objectif de 80 % de diplomation d'ici 2020 fixé dans la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires et en augmentant les ressources allouées au suivi des mesures entreprises afin de réaliser cet objectif primordial ;
2. Améliorant le dépistage précoce des difficultés de lecture et d'apprentissage dès la maternelle et la petite enfance ;
3. Portant une attention particulière à l'accompagnement des élèves en difficulté lors de leur l'entrée au secondaire ;
4. Améliorant l'utilisation et l'accès aux ressources spécialisées dans les écoles comme les orthopédagogues et les psychoéducateurs ;
5. Mesurant les retombées liées aux sommes investies en matière d'aide aux devoirs et en optimisant l'allocation des ressources en cette matière, si jugé opportun.

7 • DÉVELOPPER UN SYSTÈME ÉDUCATIF INCLUSIF ET ATTENTIF AUX BESOINS DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Que le gouvernement du Québec travaille à rendre notre système éducatif inclusif et attentif aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en :

1. Mettant à jour la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en s'inspirant des meilleures pratiques et des Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation de l'UNESCO ;
2. Effectuant une étude permettant de mieux comprendre la croissance considérable du nombre d'élèves considérés EHDA au cours des dernières années et en révisant le mode d'accès au test et les protocoles à suivre pour qualifier un élève de EHDA ;
3. Rendant obligatoire l'inclusion d'un certain seuil d'élèves EHDA dans les écoles privées subventionnées pour le maintien de leur subvention publique ;
4. Adaptant la définition de la réussite scolaire en introduisant la notion de seuils de réussite différés permettant de formuler des attentes adaptées à certains élèves EHDA dans l'évaluation de leurs compétences sans éliminer les exigences de réussite pour tous ;
5. Incitant les universités à améliorer les compétences en gestion de groupes et en enseignement différencié pour augmenter la qualité de l'enseignement aux groupes dont la composition et les besoins sont hétérogènes ;
6. Favorisant le déploiement de ressources et de méthodes d'intervention améliorant l'inclusion et la persévérance scolaire dans les milieux autochtones et dans les milieux où il y a une forte concentration de parents immigrants dont la langue maternelle n'est pas le français.
7. Modifier la terminologie en place pour la rendre plus inclusive et moins stigmatisante, telle que celle utilisée par l'OCDE : élève à besoin éducatif particulier.

8 • METTRE EN PLACE UNE DÉCENTRALISATION RÉELLE DES POUVOIRS DÉCISIONNELS ET UNE REDDITION DE COMPTES EFFICACE

1. Poursuivant l'effort d'allègement, d'harmonisation et de simplification des différents processus de planification et de reddition de comptes exigés des différents acteurs du réseau scolaire ;
2. Instaurant au sein du ministère de l'Éducation une gestion davantage axée sur les objectifs et les résultats qui soit moins tributaire des sommes allouées ou réclamées ;
3. Favorisant l'autonomie des écoles et en adoptant une approche axée sur les objectifs et les résultats en révisant l'ensemble des budgets ciblés dans le système d'éducation pour :
 - a. tendre vers leur élimination,
 - b. mettre en oeuvre des mécanismes permettant aux établissements qui atteignent déjà cet objectif la mise en place d'un budget ciblé de se soustraire à l'obligation d'utiliser les sommes à des fins particulières pour les allouer à d'autres besoins de l'établissement ;
4. Rehaussant le droit de gérance des directions scolaires et en permettant davantage de souplesse dans l'allocation des ressources disponibles par un travail déterminé de négociations amenant une plus grande flexibilité dans les conventions collectives des différents acteurs du milieu de l'éducation.